



Syndicat  
de l'Enseignement  
de l'Ouest  
de Montréal

SEOM.QC.CA

# Syndicalement vôtre

## Le Mot de la présidence

Mélanie HUBERT

### Ouverture de classes dans le réseau anglophone

#### DANS CE NUMÉRO :

Opération ancienneté 2

Soutien aux écoles pour les comités locaux EHDAA et les projets éducatifs 3

Comité local EHDAA : fonctionnement et budgets spécifiques 3

La mesure 12070 : un moyen de financer l'appropriation des nouveaux programmes à l'ÉDA 4

Consultation sur la grille-matières : déjà? 4

#### CALENDRIER



Conseil fédératif de négociation  
6, 7 et 8 février 2019

Conseil des personnes déléguées  
13 février 2019

Conseil fédératif  
20, 21 et 22 février 2019

#### De deux maux, il faut choisir le moindre

C'était dans l'air depuis un certain temps déjà. La CSMB ne pouvait plus faire face à l'explosion d'inscriptions causée principalement par la construction immobilière et l'arrivée massive d'immigrants et de réfugiés. Le manque d'espace à la CSMB était devenu tel que certains élèves de l'accueil n'ont pu intégrer un groupe et devaient se contenter de services après les heures régulières de classe. Finalement, on a annoncé que des classes seraient louées dans deux écoles de la commission scolaire Lester B. Pearson (CSLBP) afin de scolariser les élèves nouvellement inscrits à la CSMB.

#### Franciser en milieu anglophone

La CSMB nous indique que sept groupes pourront ainsi être ouverts progressivement dans les écoles Riverdale et Lindsay Place, deux écoles de la CSLBP. La CSMB indique que les postes sont pourvus. Le 21 janvier, élèves et membres du personnel ont donc fait leur entrée dans leur nouvel environnement. Transport scolaire, personnel de secrétariat, accès aux services de professionnels, code de vie, calendrier scolaire, uniforme... Tout cela a été pensé et semble adéquat, en théorie du moins. Restera à passer le test de la réalité, et à apporter les ajustements nécessaires en cours de route.

Au-delà de toute la logistique à mettre en place, il est pour le moins paradoxal d'imaginer déployer le vivre-ensemble en français en pleine communauté anglophone. On nous promet que le personnel de la CSLBP s'adressera en français aux élèves. Encore faut-il que tout le personnel soit bilingue (il semble que c'est le cas pour une majorité). Nous savons cependant que les élèves socialiseront principalement entre eux. Je vois mal comment des centaines de jeunes opteront spontanément pour le français pour accommoder une poignée d'élèves de passage dans leur école. Qu'on me comprenne bien : je souhaite de tout cœur que cela fonctionne, mais je ne suis pas naïve.

La CSMB reconnaît que la situation n'est pas idéale. Le ministre Roberge affirme qu'il s'agit d'un scénario temporaire et qu'à terme, des immeubles complets pourraient faire l'objet d'une cession. D'ailleurs, une annonce en ce sens a été faite pour l'école Riverdale. Je comprends tout à fait la nécessité de scolariser les enfants habitant le territoire de la CSMB. L'éducation est un droit fondamental et il est déplorable que des dizaines d'élèves en aient été privés. C'est honteux de penser que cela était possible dans un des plus riches pays du monde.

#### Une crise pourtant prévisible

La CSMB sonnait l'alarme depuis des mois, voire des années. Les pourparlers avec des dizaines d'élus municipaux dans autant d'arrondissements n'avaient pas donné de résultats très concrets.

Les règlements municipaux étant ce qu'ils sont, il fallait se plier à diverses contraintes et les dédales administratifs étaient nombreux. Au gouvernement, les demandes de subventions étaient souvent refusées ou accordées à la baisse par rapport aux demandes initiales. Ici aussi, il pouvait s'écouler quelques années avant qu'un projet ne se concrétise. Sans compter les méthodes de calcul lorsqu'il s'agit de faire des projections d'effectifs : l'immigration et la construction immobilière ne sont pas correctement prises en compte si l'on se fie aux projections que fait la CSMB et à la réalité, année après année.

### Si l'école était importante...

Le gouvernement et les municipalités connaissaient la réalité. La CSMB a multiplié les appels à l'aide. Les écoles débordaient, des classes modulaires ont été installées un peu partout pour pallier le manque d'espace. Nos élus provinciaux et municipaux n'ont pourtant pas bougé, ou si peu. Il a fallu que la CSMB se résigne à faire l'impensable, ne plus inscrire d'élèves une fois sa capacité d'accueil atteinte, avant que le gouvernement ne se décide à agir.

Dans ce dossier, l'arrivée au pouvoir de la Coalition avenir Québec (CAQ) y est peut-être pour quelque chose. Le parti libéral aurait-il osé forcer la main au réseau anglophone, jusqu'à évoquer une cession de certains de leurs immeubles, au risque de s'aliéner une partie importante de son électorat? Il nous est permis de douter.

Si l'école était vraiment une priorité, les budgets et la législation feraient en sorte que tous les élèves du Québec puissent fréquenter les lieux d'éducation attrayants et adéquats. La construction d'établissements d'enseignement irait de soi dans les nouveaux quartiers. L'arrivée de personnes immigrantes ou réfugiées serait prise en compte dans les prévisions ministérielles. Si l'école était vraiment importante, une commission scolaire en pleine croissance de la taille de la CSMB n'aurait pas à quémander des terrains, des locaux, des ressources financières pour procéder à des acquisitions. Un plan d'action robuste serait mis en place afin que la situation que nous vivons cette année ne se reproduise pas l'an prochain. Tous les paliers de gouvernement s'impliqueraient et en feraient une priorité.

Jean-François Roberge promet que les processus seront revus afin de faciliter les acquisitions et raccourcir les délais. Après les promesses, espérons que la CAQ réussira le test de la réalité. Il en va, une fois de plus, de nos conditions de travail et de la qualité de l'école publique.

## Opération ancienneté

*Marco BERGERON  
conseiller au secondaire*

La CSMB doit afficher la liste préliminaire d'ancienneté **avant le 31 janvier 2019**<sup>1</sup>.

Les enseignantes et les enseignants réguliers disposent d'un délai de 15 jours ouvrables pour signaler à la Commission, s'il y a lieu, les corrections à y apporter en utilisant le formulaire disponible sur le portail intranet « **Clic** »<sup>2</sup>. Nous vous invitons à faire parvenir une copie du formulaire dûment complété à la personne répondante de votre établissement au SEOM et à en conserver une copie pour votre dossier personnel.

Cette opération est très importante puisque la liste d'ancienneté officielle sera utilisée lors de l'application des mécanismes de sécurité d'emploi et de mouvements de personnel.

Si le formulaire n'est pas accessible à compter du 31 janvier 2019, informez votre direction et contactez nous en communiquant avec la personne répondante de votre établissement le plus rapidement possible.

<sup>1</sup> Clauses 5-2.08, 11-7.13 et 13-7.13 de l'Entente locale.

<sup>2</sup> <https://elevescsmbyc.sharepoint.com/sites/dotation/SitePages/listes-anciennete.aspx>

## Soutien aux écoles pour les comités locaux EHDAA et les projets éducatifs

*Benoit COUTU  
vice-président à la vie professionnelle*

Les mois passent et chaque établissement devrait, à ce moment-ci, avoir mis sur pied son comité de pilotage et avoir commencé l'analyse externe et interne de l'établissement.

Rappelons que **le comité de pilotage du projet éducatif (PÉ) est formé de membres de l'établissement et de la communauté**. Ce comité a pour mandat d'élaborer ce qui constituera l'ébauche du PÉ. D'abord adoptée par le CÉ de chaque établissement, elle sera ensuite validée par la CS. Le CÉ pourra alors diffuser le PÉ sous sa forme finale. Cette version, rendue publique, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Ainsi, **la proposition de moyens pour mettre en œuvre la forme finale du PÉ se fera à l'automne 2019**.

Les membres du comité de pilotage doivent **travailler en amont**, notamment avec tout le personnel enseignant. La direction ou ce comité **ne peut présenter un projet décidé à l'avance, ni consulter le personnel enseignant ultérieurement afin d'obtenir son accord. L'inclusion de tout élément dans le PÉ ne doit pas être imposée par la direction ou par le comité de pilotage**.

Au contraire, la concertation durant l'élaboration du PÉ implique la **recherche de consensus** avec l'ensemble des membres de l'équipe enseignante de l'établissement, mais aussi avec les autres collègues (personnel de soutien, personnel non enseignant, personnel administratif, etc.).

Durant tout le processus d'élaboration, les membres du comité de pilotage devront faire preuve de transparence de manière à pouvoir présenter les modes de consultation retenus ou non et d'en expliquer les raisons.

Voici, en rappel, un **échéancier type qui conduit à l'élaboration du PÉ avant sa mise en œuvre** :

- 1) Analyse de l'environnement de l'établissement;
- 2) Détermination des enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles;
- 3) Transmission à la CS du PÉ adopté par le CÉ (fort probablement d'ici la fin mars 2019);
- 4) Validation du PÉ par la CS et diffusion du PÉ dans sa forme finale (d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2019).

Le SEOM est à la disposition de toute équipe qui aurait des questions à ce sujet. Aussi, il nous fera plaisir d'organiser une visite dans votre établissement si nécessaire.

N'hésitez pas à communiquer par téléphone ou par courriel avec la personne répondante de votre établissement.

## Comité local EHDAA : fonctionnement et budgets spécifiques

*Benoit COUTU  
vice-président à la vie professionnelle*

Au fil des dernières années, plusieurs membres ont déjà suivi la formation offerte par le SEOM sur **le fonctionnement du comité local EHDAA (CL-EHDAA)**. Le SEOM vous offre maintenant de faire un suivi plus personnalisé avec votre comité. **Nous pouvons répondre à vos questions** par téléphone ou par courriel. Si cela devait s'avérer nécessaire, il nous fera plaisir d'organiser **une visite dans votre établissement afin de vous présenter les principales mesures budgétaires** pouvant être traitées par ce comité et de **vous conseiller** sur la façon de faire vivre activement votre comité au sein de votre école. N'hésitez pas à communiquer avec la personne répondante de votre établissement à ce sujet.

## La mesure 12070 : un moyen de financer l'appropriation des nouveaux programmes à l'ÉDA

*Micheline ASSI  
personne répondante à l'ÉDA  
Benoit COUTU  
vice-président à la vie professionnelle*

L'implantation de nouveaux programmes à l'éducation des adultes se poursuit. Ainsi, en juin 2019, nous verrons la fermeture des anciens sigles en sciences. **La mesure 12070<sup>1</sup> peut être utilisée afin de libérer du personnel enseignant à même la tâche éducative.** Il s'agit d'une mesure budgétaire récurrente. La CSMB dispose cette année d'un montant d'environ 262 000 \$, réparti en quatre (4) centres<sup>2</sup>. **Cette mesure est cependant distincte (et en sus) du budget de perfectionnement<sup>3</sup>.**

L'équipe enseignante de **chaque centre a ses besoins spécifiques.** Lors de sa prochaine rencontre, **votre CPEE peut faire la recommandation d'employer la mesure 12070 pour libérer les membres du personnel qui souhaitent travailler sur l'implantation de nouveaux programmes.**

Dans le respect de notre contrat de travail, la libération du personnel enseignant est une excellente opportunité pour s'approprier la répartition, par niveau et par matière, des nouveaux contenus. Il s'agit aussi d'une belle occasion pour créer du matériel didactique ou d'évaluation, ainsi que pour se familiariser avec de nouvelles approches pédagogiques sous-tendues par ces nouveaux programmes. Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à appeler la personne répondante de votre centre.

<sup>1</sup> MÉES, Règles budgétaires : mesure 12070, formation continue pour le personnel scolaire.

<sup>2</sup> Au prorata du nombre de postes d'enseignants à temps plein par centre.

<sup>3</sup> Le budget de perfectionnement doit être géré par votre Instance locale de perfectionnement (ILP).

## Consultation sur la grille-matières : déjà?

*Nathalie PETERSON  
conseillère au secondaire*

Dans plusieurs écoles, le mois de janvier marque une étape importante de l'année scolaire. Déjà, il faut commencer à réfléchir individuellement et collectivement à l'an prochain. Afin de faire une recommandation au conseil d'établissement, il est primordial de planifier la consultation sur la grille-matières dès maintenant. Comme les discussions sur la grille-matières<sup>1</sup> soulèvent parfois des malaises, il est nécessaire d'avoir une démarche de consultation irréprochable.

Rappelons que, dès le début de l'année scolaire, chaque établissement a fait des choix concernant les modalités de consultation (4-2.02.5 de l'Entente locale). Il est cependant essentiel que toute recommandation soit soumise à l'AG ou au CPEE, selon ce que vous aurez déterminé, afin qu'elle puisse conserver sa dimension collective.

N'hésitez pas à contacter la personne répondante de votre établissement pour toute information à ce sujet. Bonne consultation!

<sup>1</sup> Il peut notamment s'agir de l'AG, du CPEE, d'un sous-comité du CPEE ou d'un comité ad hoc dont la composition aurait été déterminée par l'AG syndicale.

Le journal **Syndicalement vôtre** est réalisé par le Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM). De format électronique, il est disponible à celles et ceux inscrits à notre infolettre et sur [le site du SEOM](#).

Conception graphique, mise en page et révision de textes : **Jean-Philippe Viau, Nathalie Peterson et Chantal Harvey.**